

Tarn



Votre observatoire régional de l'air

L'AIR EN OCCITANIE 2018

**Bilan de la qualité
de l'air et des émissions
de polluants atmosphériques
en Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Edito

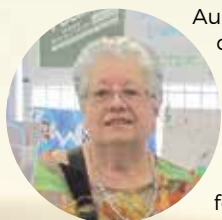
Fondement de l'existence des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, la loi LAURE⁽¹⁾ consacre le droit pour chacun de « respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Guidés par cette ambition, nous poursuivons et développons nos missions de surveillance, d'amélioration des connaissances et d'information sur la qualité de l'air que nous respirons.

L'impact sanitaire de la pollution atmosphérique préoccupe de plus en plus nos concitoyens qui demandent aujourd'hui davantage d'informations mais aussi de connaissances sur des sujets connus ou sur de nouveaux chantiers d'exploration.

Nous devons apporter des réponses à ces exigences par exemple en matière d'impact sanitaire des substances dites « émergentes » ou « nouvelles » qui ne peut être déterminé sans un suivi scientifique rigoureux et pérenne de leur présence dans le compartiment aérien.

C'est pourquoi nous devons inscrire l'action d'Atmo dans la durée. Les quatre collèges représentés au sein de notre association, État, collectivités, activités émettrices et associations et personnalités qualifiées garantissent notre indépendance, notre transparence. Cette gouvernance fait la singularité et la force des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.



Au sein du collège des associations et personnes qualifiées, une voix essentielle manque aujourd'hui. Une voix qui a servi et défendu notre mission pendant de nombreuses années. Une voix qui ne savait pas seulement se faire entendre mais également se faire écouter.

Cette voix, c'est celle de José Cambou, militante, femme de conviction, de savoir, rigoureuse et intègre, respectée par tous pour tous ses engagements notamment en matière de santé environnementale.

Représentante de France Nature Environnement, Vice-Présidente d'Atmo OCCITANIE, elle nous a quittés en début d'année.

Je souhaite lui rendre hommage en lui dédiant, avec humilité et émotion, cette publication.

Thierry Suaud

Président d'Atmo Occitanie



¹ loi LAURE : Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie - 30 décembre 1996

Sommaire

4

La qualité de l'air en Occitanie en 2018

- 06** La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires
- 08** Les faits marquants en région
- 14** Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance
- 16** Inventaire régional des émissions par polluants
- 18** L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2018
- 19** Les particules inférieures à 10 microns
- 20** Le dioxyde d'azote NO₂
- 21** L'ozone
- 22** Les épisodes de pollution en 2018
- 23** Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 24** Résultats par station et par polluant

28

La qualité de l'air par département en 2018

30 Tarn

32

L'association en 2018

- 34** Atmo Occitanie, une gouvernance partagée
- 35** Une équipe au service de la qualité de l'air
- 36** Perspectives 2019
- 38** Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie







La qualité de l'air en Occitanie en 2018



Votre observatoire régional de l'air

La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires

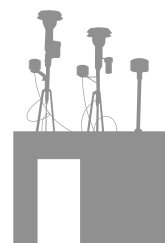
La surveillance de la qualité de l'air



AGRICULTURE INDUSTRIE TRANSPORT



RÉSIDENTIEL TERTIAIRE



Inventaire des émissions

Estimation des quantités d'émissions de polluants issus des différents secteurs d'activité



Modélisation

Cartographie de la dispersion de la pollution en fonction des conditions météorologiques et géographiques



Mesures

Suivi, par stations ou par campagnes de mesures, des concentrations en polluants



Une expertise au service des territoires



Qualité de l'air au quotidien

Données en temps réel
Prévisions quotidiennes
Information en cas d'épisode de pollution
Actions de sensibilisation



Reporting annuel

Cartes annuelles de concentration
Calcul des surfaces et populations exposées
Reporting des concentrations en polluants
Évaluation activités sources de pollution



Accompagnement des acteurs locaux

État des lieux, diagnostics
Projections, scénarisations
Amélioration des connaissances sur sujets émergents
Participation aux comités de suivi et pilotage des instances locales

Les chiffres clés de la qualité de l'air en Occitanie en 2018

Diffusion de la connaissance



249
demandes
d'informations
du public



47 641
visites sur le **site internet**



5 930
élèves sensibilisés
à la qualité de l'air



88
rapports publiés
en ligne

La qualité de l'air au quotidien



136

jours : qualité de l'air bonne à très bonne dans tous les départements



épisodes de pollution



jours de dépassements du seuil des **120 µg/m³** pour l'ozone



jours de dépassement du seuil des **50 µg/m³** pour les PM10



70%

des oxydes d'azote (NOx) émis par les transports



38%

des particules fines (PM2.5) émises par les chauffages domestiques (bois notamment)

L'accompagnement des acteurs locaux



186

adhérents d'Atmo Occitanie répartis en 4 collèges



19 

membres adhérents Collège associations et personnalités qualifiées

7 

membres adhérents Collège État

95 

membres adhérents Collège activités émettrices

65 

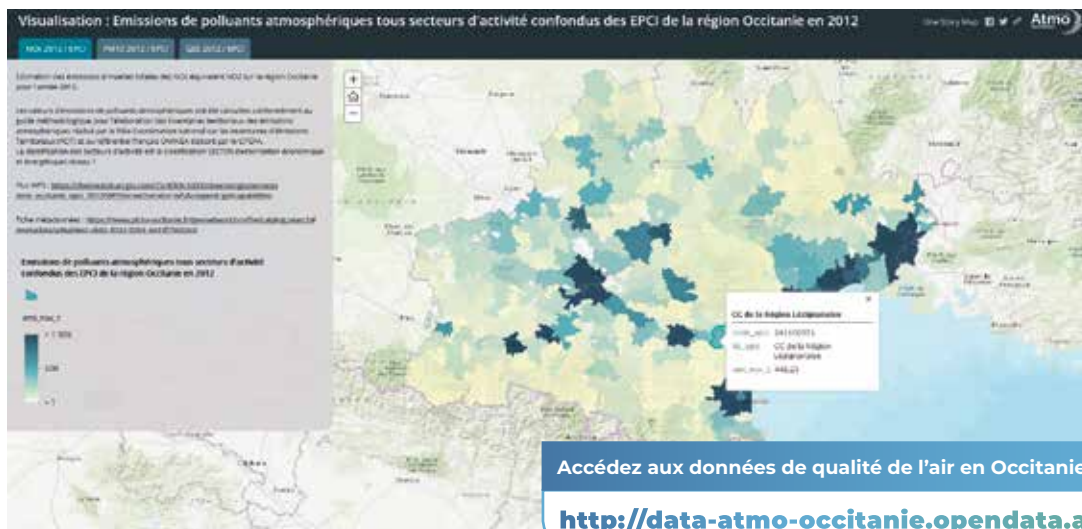
membres adhérents Collège collectivités territoriales



42

conventions de partenariat signées

L'open data de l'air : un accès direct aux données sur la qualité de l'air



Depuis septembre 2018, Atmo Occitanie a ouvert l'accès à ses données avec la mise en place de flux ouverts interopérables et utilisables par tous.

Une démarche nationale des associations agréées pour la surveillance de l'air

Avec l'ensemble des associations agréées pour la surveillance de l'air, Atmo Occitanie a ouvert un portail « Open Data » d'accès aux données et métadonnées de la qualité de l'air régionale. La volonté ? Faciliter l'utilisation de ces données et favoriser toutes les initiatives et innovations pouvant contribuer à une amélioration durable de la qualité de l'air sur les territoires.

Ce portail Open-Data permet de télécharger les indices de la qualité de l'air par agglomération, les données des stations de mesures, les alertes aux épisodes de pollution, les émissions de polluants...

Pour quoi faire ?

Il s'agit de faciliter l'appropriation et la réutilisation des données par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web, à travers un accès aux données et être en conformité avec la Directive Européenne INSPIRE.

- ✓ **PLUS ACCESSIBLES** : elles sont désormais disponibles sur les portails au format Open Data, documentées et facilement réutilisables.
- ✓ **INTEROPÉRABLES** : elles respectent un format commun et sont donc homogènes.

- ✓ **MOISSONABLES** : les données sont poussées sous forme de flux conformes aux standards numériques du moment.
- ✓ **FIABLES** : les AASQA sont agréées par le Ministère en charge de l'Environnement et auditées régulièrement par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air. Leurs données et indicateurs sont conformes aux directives européennes et à la réglementation nationale.
- ✓ **GARANTIES** : les données sont toujours disponibles.
- ✓ **ACTUALISÉES** : les données validées viennent actualiser les flux automatisés.



Phytoprotecteurs : une surveillance inédite du territoire

À l'heure actuelle, les phytoprotecteurs dans l'air ambiant ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne, et les impacts sanitaires restent mal connus. Depuis une vingtaine d'années, différents programmes au niveau national, régional et local ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur la présence des phytoprotecteurs dans l'air.

Une première campagne d'ampleur nationale avec l'ANSES

Une campagne est lancée depuis 2018 par l'ANSES en collaboration avec l'INERIS et le réseau des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air).

Cette campagne exploratoire, première du genre à l'échelle nationale, permettra de :

- ✓ **RÉALISER** un état des lieux sur la présence de phytoprotecteurs dans l'air à proximité de zones d'habitation urbaines ou rurales et de diverses zones de productions agricoles : arboriculture, viticulture, maraîchage, grandes cultures et élevage
- ✓ **SUIVRE** les progrès et les évolutions des différentes pratiques agricoles françaises
- ✓ **MIEUX APPRÉHENDER** l'impact sanitaire en collaborant avec des organismes de santé

Plus de 80 substances sont analysées selon un protocole harmonisé à l'échelle nationale, sur 50 sites de mesures, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Chaque AASQA, dont Atmo Occitanie, réalise les prélèvements et apporte son expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local.

La campagne ANSES en France



En Occitanie : huit sites de mesures en 2018-2019

En 2018-2019, plusieurs partenariats ont été mis en place : le partenariat avec l'ANSES et l'INERIS, le partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, et celui avec l'Agence Régionale de Santé du Lot. Huit sites ont ainsi été mis en place en région pour le suivi des phytoprotecteurs dans l'air.

Parmi ces sites de mesures, 4 se situent dans un environnement viticole, 2 à proximité de grandes cultures et 2 en milieu arboricole. Toutes campagnes confondues, ce sont au total 60 à 80 molécules qui sont recherchées.

Ces campagnes vont permettre d'enrichir les connaissances sur l'exposition moyenne de la population aux phytoprotecteurs, sur divers territoires ruraux et urbains en Occitanie et à proximité de profils de culture différents.

Résultats disponibles

1^{er} semestre 2020



Partenaires d'Atmo Occitanie



Campagnes avec l'ANSES



Campagne avec l'ARS du Lot



Campagnes avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Profil des cultures



Arboriculture



Grandes cultures



Viticulture

Des actions en direction des collectivités locales : pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les plans d'actions

Dans le cadre des porter-à-connaissance, les préfetures transmettent les informations disponibles sur les données environnementales aux collectivités. Atmo Occitanie a contribué à la communication des enjeux relatifs à la qualité de l'air auprès des collectivités locales. L'objectif de ces porter-à-connaissance est de permettre aux collectivités locales de connaître et de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des plans et programmes qu'elles mettent en place sur leur territoire de compétence.

L'observatoire de l'air a contribué à différentes actions :

- ✓ Mise en place d'un portail Open Data pour un accès aux données produites selon un format interopérable.
- ✓ Publication de tous les rapports d'étude sur notre site internet.
- ✓ Rédaction et communication chaque année d'un bilan régional et départemental de la qualité de l'air.

AGENDA DES CODERST

	Hautes-Pyrénées	27/11/18
	Hérault	23/10/18
Ariège	13/12/18	
Aude	20/10/18	
Aveyron	2019	
Gard	09/10/18	
Gers	20/11/18	
Haute-Garonne	2019	
	Lot	11/10/18
	Lozère	27/11/18
	Pyrénées-Orientales	18/10/18
	Tarn	23/10/18
	Tarn-et-Garonne	23/11/18

En complément, pour la 1^{ère} fois, le bilan annuel départemental de la qualité de l'air a été présenté par Atmo Occitanie dans les 13 CODERST de la région (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). Une occasion pour les membres de ces CODERST de s'approprier les enjeux de leur territoire et de mieux identifier les leviers d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air. Atmo Occitanie s'inscrit dans la volonté de pérenniser ce type de réunion annuellement dans le cadre de l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant.



Atmo Occitanie, partenaire d'actions concrètes dans les territoires les plus touchés par la pollution atmosphérique

L'observatoire de l'air en Occitanie a participé à l'élaboration de feuilles de route air et contribué à l'évaluation d'actions concrètes pour les territoires de Toulouse et Montpellier. Ces actions dans les secteurs des transports, du résidentiel-tertiaire et de l'industrie ont pour objectif d'enregistrer des progrès et aller plus vite dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette initiative des services de l'état complète les actions existantes des PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) pour les zones

de Toulouse et Montpellier, concernées pour non respect des seuils réglementaires du dioxyde d'azote (NO₂).

Atmo Occitanie apporte son expertise notamment sur l'impact de la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) sur la métropole Toulousaine, sur l'abaissement de la vitesse sur les principaux axes de la métropole Montpelliéraine, ou encore sur la réduction de vitesse sur l'autoroute A62 au nord de l'agglomération Toulousaine.

Accompagner les partenaires dans leur plan d'action en faveur de la qualité de l'air

Atmo Occitanie a accompagné 17 nouveaux adhérents dans la mise en place de leur PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) en 2018.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations énergétiques. L'Observatoire de l'air a quantifié pour chaque commune les émissions annuelles de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en fonction du type de secteurs : transports, industriel, agricole, résidentiel et tertiaire entre 2010-2015. Un diagnostic complet du territoire est également réalisé à l'aide des études antérieures, des stations de mesures présentes sur le territoire.

En 2018, plusieurs intercommunalités et des Parcs Naturels de la région ont collaboré avec Atmo Occitanie. L'observatoire de l'air a traduit les hypothèses d'évolution de l'activité sur ces territoires (trafic, population...) pour évaluer à l'horizon 2025 les gains d'émission des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Les partenaires ont procuré régulièrement des indicateurs de suivi de leurs actions mises en œuvre en faveur de la qualité de l'air afin d'actualiser les gains d'émission des polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre.

Atmo Occitanie accompagne la Région Occitanie dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive.



Un label pour valoriser l'engagement « qualité de l'air »

En adhérant à l'association, les partenaires agissent en faveur de la qualité de l'air.

C'est le conseil d'administration d'Atmo Occitanie qui a souhaité valoriser l'engagement des partenaires de l'Observatoire grâce au label « Partenaire Qualité de l'air ». Utilisable librement, la seule condition pour bénéficier du label est d'être adhérent d'Atmo Occitanie.

L'adhésion à Atmo Occitanie permet de s'impliquer dans la vie de l'observatoire et dans les décisions prises pour la surveillance de l'air en région. Pour aller plus loin, les adhérents s'engagent, à travers des conventions pluriannuelles, à cofinancer des actions répondant aux objectifs stratégiques d'Atmo Occitanie et à leurs attentes en termes d'évolution et de surveillance de la qualité de l'air, d'amélioration de la diffusion de données ou actions de sensibilisation.



Des observatoires des odeurs participatifs et plus interactifs

Un réseau de Nez actifs pour surveiller la qualité de l'air

Atmo Occitanie anime 3 observatoires des odeurs, à Salindres, sur le bassin de Thau et sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Pavie, où sont ressenties des nuisances olfactives récurrentes. Ce dispositif s'appuie sur un réseau de riverains bénévoles, appelés Nez, pour permettre une meilleure couverture géographique de la surveillance, un suivi dans le temps et une description approfondie des épisodes odorants. Ce réseau permet aux différents partenaires de rester en contact lors de signalements d'odeurs et, si possible, de mettre en place des actions pour limiter les odeurs. En 2019, un 4^{ème} observatoire verra le jour autour de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Béziers.

Évolution de la surveillance des odeurs

Afin de déployer des observatoires des odeurs sur l'ensemble de la région et face aux demandes croissantes sur cette problématique, Atmo Occitanie a redéfini sa stratégie en 2018 concernant la problématique odorante et les outils utilisés. Un recueil des solutions existantes a été effectué afin de définir lesquelles pourront s'adapter aux situations locales. L'objectif en 2019 est d'améliorer la surveillance des odeurs, en s'appuyant sur des outils modernes et faciles d'utilisation.

Accompagner l'innovation et le transfert technologique

Évaluer la fiabilité des nouveaux moyens de mesure : les micro-capteurs

De nombreuses innovations technologiques apparues ces dernières années permettant la miniaturisation des moyens de mesure de polluants dans l'air ambiant ont favorisé l'émergence de nombreux micro-capteurs. L'innovation est un des axes du projet stratégique d'Atmo Occitanie ; dans un premier temps nous explorons et vérifions la fiabilité et les conditions d'usage de ces nouveaux dispositifs afin d'évaluer de quelle manière ils viendront compléter le dispositif réglementaire actuel. Possédant des caractéristiques (taille, coût, maintenance, connectivité) offrant de nouvelles perspectives pour l'évaluation de la qualité de l'air, les mesures réalisées ne correspondent cependant pas aux critères applicables à la mesure réglementaire, et un certain nombre d'inconnues quant à la fiabilité de leurs résultats demeurent. C'est vers la vérification de leurs capacités et de leurs limites qu'Atmo Occitanie souhaite apporter sa contribution.

Mesures des particules les plus fines : PM 1 (particules inférieures à 1 micromètre) et PUF (particules ultrafines)

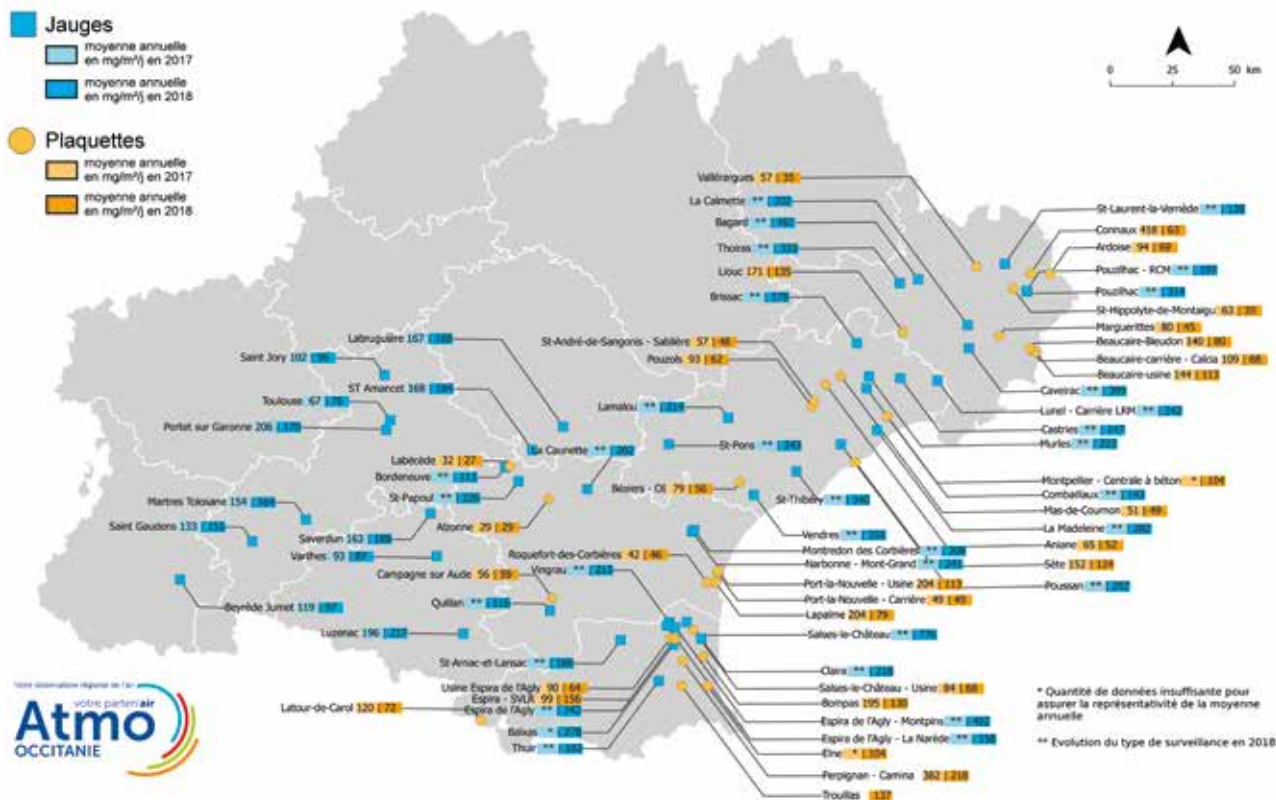
La surveillance du nombre, de la distribution en taille (granulométrie) et de la composition chimique des particules fines dans l'air ambiant apparaît comme un enjeu majeur pour une meilleure compréhension de l'impact sanitaire des particules.

Les nouvelles technologies de mesures de particules par méthode optique permettent de déterminer le nombre et la concentration des particules PM1. Des mesures de PM1 ont ainsi été réalisées à Mende, Carcassonne, en périphérie de Montpellier, à Béziers, en zone rurale (Peyrusse Vieille)... Les particules ultrafines (PUF) ont un diamètre inférieur à 100 nm (soit 0,0001 mm). En 2018, l'ANSES a recommandé un suivi renforcé des PUF. Atmo Occitanie reste mobilisé afin de participer à la mise en place d'une stratégie nationale pour la surveillance des PUF.



Poussières sédimentables :

75 exploitations suivies à l'échelle régionale



Les exploitations telles que les carrières, gravières, sablières, cimenterie, peuvent générer des émissions de poussières sédimentables. En 2018, Atmo Occitanie a réalisé un suivi des retombées de ces poussières dans l'environnement de 75 exploitations.

L'année 2018 a été marquée par le changement de la méthode de mesures des retombées de poussières autour de carrières en application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016. Concrètement, Atmo Occitanie, en partenariat avec ses adhérents, a adapté le dispositif de mesures autour de 32 exploitations.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance

L'air que je respire : près de 6000 élèves du CE2 au CM2 sensibilisés !

En 2018, sur la région Occitanie près de 6000 élèves ont été sensibilisés à la pollution de l'air, à son importance, ses causes, ses conséquences sur la santé et surtout encourager au changement de comportement.

En parallèle des ateliers effectués dans les écoles, une deuxième édition du concours d'affiches a été organisée. Plus de 100 œuvres ont été produites par les élèves représentant un super héros de l'air accomplissant une action réaliste pour réduire la pollution de l'air tout en utilisant ses supers pouvoirs.

5930
élèves
sensibilisés

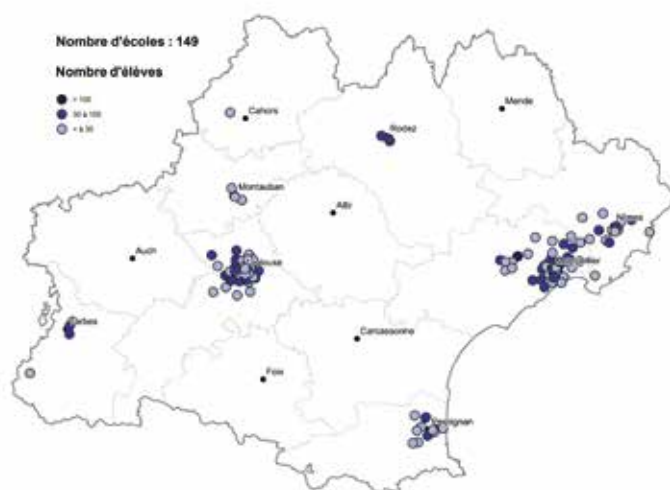
149
écoles
mobilisées

416
ateliers
effectués

104
affiches de
Sup'Air héros

Une action en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Cette action de sensibilisation est réalisée par Atmo Occitanie en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé depuis 2015. D'abord sur la grande agglomération toulousaine, ce dispositif a été élargi à l'ensemble de la région Occitanie depuis 2017. L'enjeu est d'attirer l'attention des enfants aux enjeux de la qualité de l'air et à l'importance de respirer un air sain.



Communiquer auprès du plus grand nombre : le Village « Mai Poumon »

Pour la 3^{ème} année consécutive, Atmo Occitanie a tenu un stand à l'évènement Mai Poumons en mai 2018 sur le square Charles de Gaulle à Toulouse. L'association Mai Poumons a mis en place cet évènement qui véhicule un message simple : **le poumon est un organe essentiel**, que nous connaissons pourtant très peu. A cette occasion, Atmo Occitanie a accueilli grands et petits sur le stand afin de présenter les missions de l'association, réaliser des expériences en famille et participer au concours d'affiches en votant pour son affiche préférée.



Perspectives 2019 pour l'action de sensibilisation

- ✓ Poursuivre le déploiement régional, en 2019, plus de 3000 élèves seront sensibilisés en Occitanie.
- ✓ Lancement du Sup'Air Défi, un concours pour enquêter sur ses habitudes, polluer moins l'air, limiter son exposition et être un messenger de la qualité de l'air. Un objectif : gagner un maximum de bulles d'air pur.

En 2018, Atmo Occitanie booste sa présence média

À l'échelle régionale la couverture médiatique est pour Atmo Occitanie un moyen de toucher un large public. 2018 a été une année forte concernant cette action.

Avec 43 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, l'intérêt croissant pour la qualité de l'air et ses enjeux en région se démontre à nouveau.

Traditionnellement les retombées médiatiques sont confortées par les périodes de pics de pollution, cette année ayant été moins concernée par ceux-ci. Notre présence médiatique est davantage liée aux actions presse menées avec 7 actions de presse contre 6 l'année précédente et des sujets qui ont retenu l'attention du public comme la qualité de l'air sur la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, ou encore les phytosanitaires.

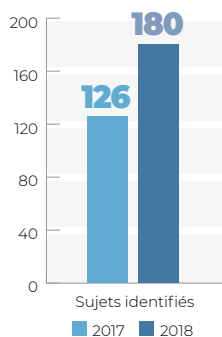
La demande média spontanée pour réponse à des interviews est elle aussi en augmentation de 37 %.

+43%

par rapport à 2017
retombées presse
Atmo Occitanie

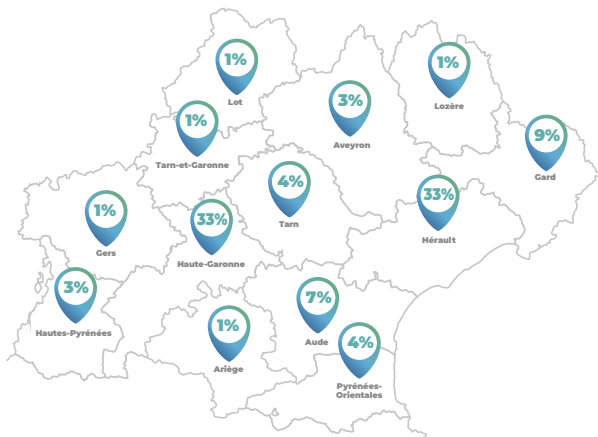
AU TOTAL

180 sujets identifiés
en 2018, tous sujets
et médias confondus



Répondre aux demandes individuelles d'information partout en région

Nous intervenons à l'échelle des 13 départements de la région pour couvrir les besoins d'information ponctuelles des habitants ou de professionnels concernant la qualité de l'air. Cette année, 249 demandes individuelles ont été répondues.



Site internet : la météo de l'air de chaque commune en région est désormais disponible

Le nouveau site internet d'Atmo Occitanie : pour une information toujours plus ciblée et locale

Cahier des charges, choix du prestataire, mise à disposition des données, graphisme, mis à plat des contenus... Atmo Occitanie s'est pleinement mobilisé en 2018 pour la publication de son tout nouveau site internet. Les objectifs de modernité et de service à rendre à l'utilisateur ont guidé la concrétisation de ce projet !



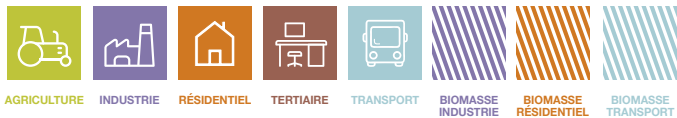
Dès à présent sur le site...

- ✓ **UN VISUEL RENOUVELÉ** : simplicité et modernité visuelles sont les gages de clarté et retiennent l'intérêt sur les contenus des messages !
- ✓ **UNE INFORMATION LOCALE** : à la saisie d'une localité, les informations relatives à la qualité de l'air du jour, mais aussi de toutes les informations relatives (publications, données liées), sont affichées.
- ✓ **UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE MULTICRITÈRE** : le référencement et l'attribution de critères, y compris les critères géographiques, a été réalisé sur la base documentaire des études et rapports publiés par Atmo Occitanie.

À venir :

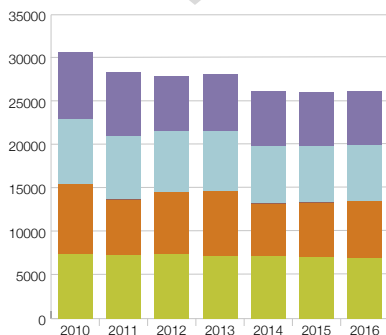
- ✓ **UN COMPTE PERSONNEL « QUALITÉ DE L'AIR »** : tous les utilisateurs du site pourront librement créer un compte personnel pour mémoriser leur profil d'intérêt : la localité, les publications favorites et la gestion des abonnements aux courriers d'information.
- ✓ **UN ESPACE PÉDAGOGIQUE** : tout sur la qualité de l'air ! Les questions que tout le monde se pose sur la qualité de l'air y seront décodées et accessibles à tous ! Un espace des ressources et de cheminement ludique permettra de retrouver des informations clés.
- ✓ **UN AFFICHAGE DYNAMIQUE DES RÉSULTATS ANNUELS DE LA SURVEILLANCE EN RÉGION** : par département, choix des années, inventaire des émissions... les valeurs annuelles seront accessibles et dynamiques.

InventAIRE régional par polluant

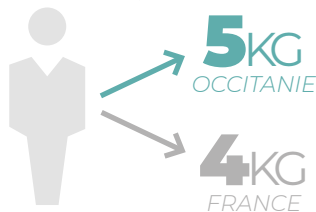


PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



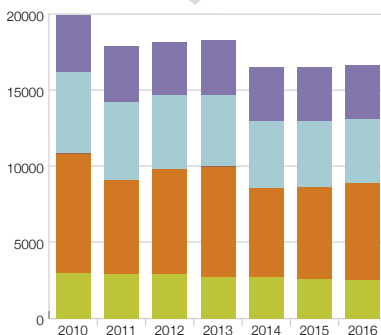
ÉCLAIRAGE

Les secteurs des transports, agricole, industriel et résidentiel émettent chacun un quart des PM10 en Occitanie. Les émissions de PM10 ont diminué de 15% depuis 2010, grâce à la diminution de la consommation énergétique dans le résidentiel/tertiaire. Les émissions dans le secteur résidentiel sont aussi corrélées à la rigueur des hivers.

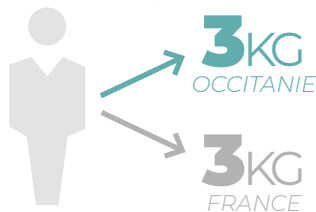
AGIR SUR... les modes de transports, limiter les déplacements, moderniser les dispositifs de chauffage et l'évolution des pratiques agricoles, permet de réduire les émissions de PM10.

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

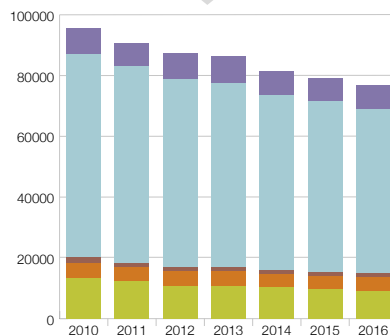
Le secteur résidentiel contribue à 38% des émissions de PM2.5 en Occitanie. Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de PM2.5 dans le secteur résidentiel.

Les émissions totales de PM2.5 ont diminué de 17% depuis 2010.

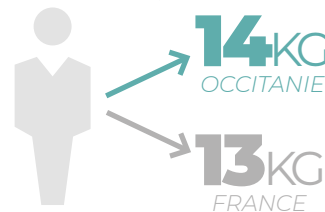
AGIR SUR... l'usage d'appareils performants et une acculturation à des pratiques plus vertueuses permettent de réduire les émissions de particules fines.

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

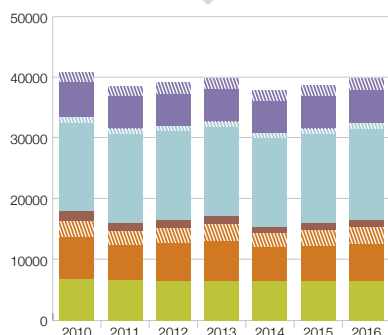
Le secteur des transports est le principal contributeur des émissions de NOx avec 70% en Occitanie.

Les émissions dues à ce secteur ont diminué de 20% depuis 2010. La modernisation du parc automobile permet de compenser l'augmentation du trafic routier.

AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

GES

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est le plus contributeur des émissions de GES avec 44% en Occitanie.

Les émissions totales de GES ont légèrement diminué de 4% depuis 2010.

AGIR SUR... le nombre de déplacements motorisés au quotidien permet de réduire les émissions de GES sur le territoire.

L'inventaire : un outil harmonisé et un enrichissement des données

L'année 2018 voit la poursuite de l'harmonisation des méthodologies d'inventaire à l'échelle communale sur l'ensemble de la région et un enrichissement des données dans les secteurs de l'industrie et des transports côtiers.

Les émissions associées au trafic routier, premier émetteur d'oxydes d'azote sur la région, ont été affinées grâce à l'actualisation régulière des données réelles de comptages fournies par les différents partenaires d'Atmo Occitanie et par une harmonisation accrue des calculs sur les deux ex-régions.

L'année 2018 est aussi marquée par un travail important sur le secteur industriel. De nombreux sous-secteurs industriels sont désormais pris en compte dans l'inventaire régional et selon une méthodologie unique, conforme au guide national. En parallèle, la validation des émissions associées aux industriels soumis à déclaration sur la région a été affinée et améliorée à l'aide d'un outil d'inventaire dédié au secteur industriel et à l'expertise renforcée d'Atmo Occitanie. Ce développement permet d'engager un dialogue constructif avec nos partenaires industriels sur le long terme.

Enfin, de nouveaux secteurs d'activité ont pu être pris en compte dans l'inventaire régional pour la première fois, comme les émissions dues aux activités maritimes et aux activités de pêche, qui représentent aussi un fort enjeu pour nos partenaires sur la côte méditerranéenne. Ces nouvelles données pourront désormais être utilisées sous forme d'indicateurs tendanciels ou plus détaillées par port afin de mieux connaître ces secteurs d'activité (sources précises de pollution de l'air, polluants spécifiques, ...).

En 2018, les données d'inventaires ont été mises à disposition de nombreux partenaires.

Outre la production, la valorisation des données d'inventaire est une part importante de l'activité en 2018, notamment au travers de l'accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). De nombreux partenaires ont ainsi sollicité Atmo Occitanie afin d'avoir accès à ces données d'inventaire dans le but de quantifier des potentiels de réduction de leurs émissions polluantes et suivre les actions engagées sur leurs territoires.



Le saviez-vous ?

L'inventaire est calculé pour 60 polluants



L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2018

La situation de la qualité de l'air en 2018 vis-à-vis de la réglementation est stable ces dernières années en Occitanie, comme l'indiquent les différents outils déployés sur la région (stations de mesures, campagnes d'évaluation ponctuelles et modélisations).

Comme les années précédentes, les concentrations d'ozone (O₃) ne respectent pas les objectifs de qualité sur l'ensemble de l'Occitanie, ainsi que les valeurs cibles dans les départements du Gard et de l'Hérault. Malgré une augmentation des niveaux en 2018, une tendance à l'amélioration est enregistrée sur ces 10 dernières années, avec des valeurs cibles de plus en plus respectées.

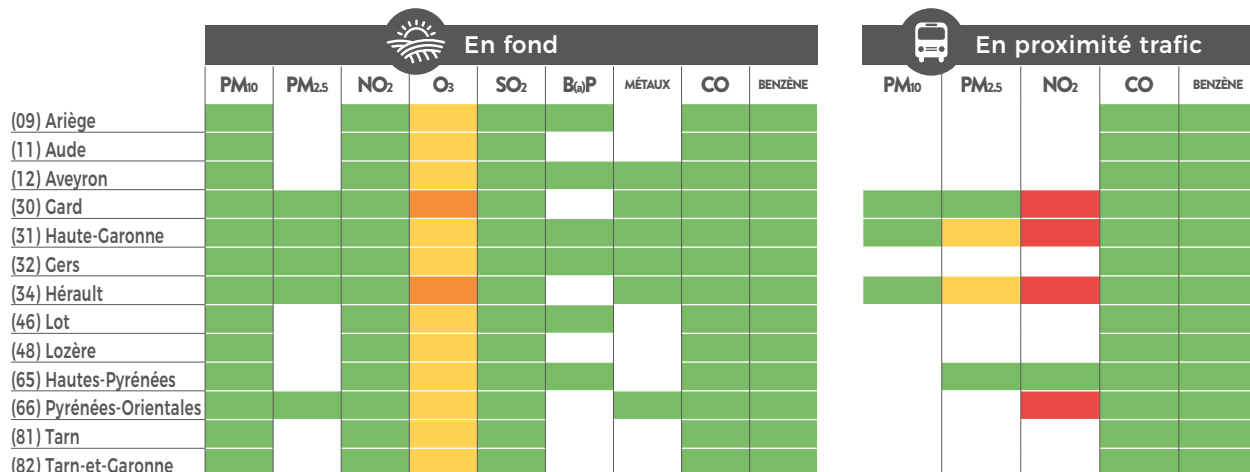
Les concentrations les plus élevées de dioxyde d'azote sont mesurées à proximité de voies à forte circulation dans les

agglomérations les plus peuplées (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan), avec des niveaux ne respectant pas la valeur limite annuelle pour la protection de la santé.

Concernant les particules fines PM_{2.5}, la situation s'est améliorée ces dernières années : les différents seuils réglementaires sont désormais respectés en situation de fond, seul l'objectif de qualité est dépassé à proximité de certains axes routiers.

Pour les PM₁₀, si les seuils annuels sont respectés, les départements de la Haute-Garonne et du Tarn ont connu fin février 2018 un épisode de pollution sur plusieurs jours.

Pour le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), le benzène, les métaux et le benzo[a]pyrène (B(a)P), les seuils réglementaires sont respectés sur l'ensemble de l'Occitanie.



Échelle des valeurs réglementaires

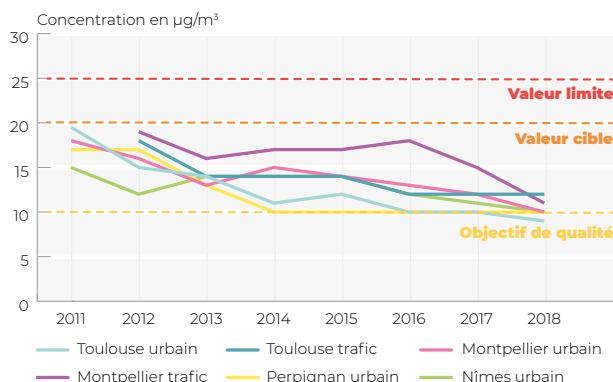
- **Valeur limite dépassée** - La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **Valeur cible dépassée** - La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **Objectif de qualité non respecté** - L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- **Réglementation respectée**

Les particules PM_{2.5}, inférieures à 2,5 micromètres

Les concentrations de PM_{2.5} sont en diminution ces dernières années, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier.

Par conséquent, l'objectif de qualité est respecté en 2018 en fond urbain. En revanche, il ne l'est toujours pas à proximité de certains axes routiers.

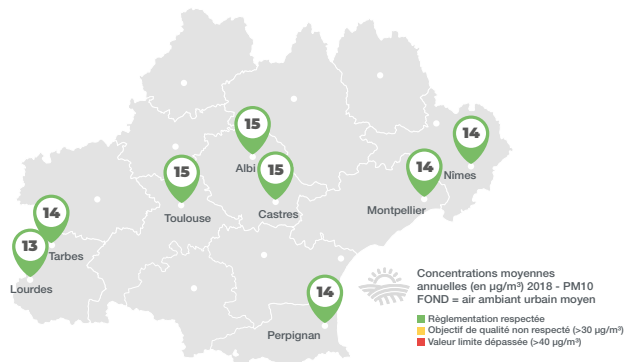
Évolution annuelle PM_{2.5}



Les particules PM10, inférieures à 10 micromètres



En situation de fond



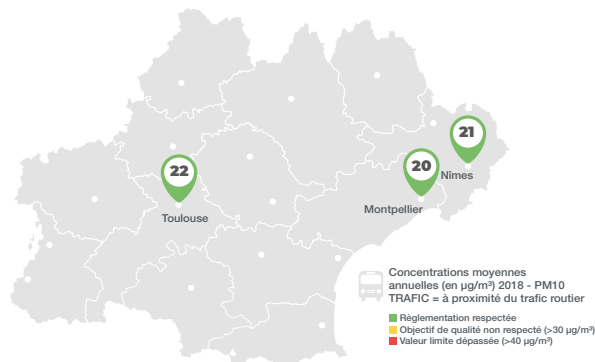
En situation de fond, les concentrations de PM10 restent homogènes. Les moyennes annuelles comprises entre 13 et 15 µg/m³ sont nettement inférieures aux seuils réglementaires (objectif de qualité et valeur limite fixés respectivement à 30 et 40 µg/m³).

Le seuil journalier n'a été dépassé qu'à une reprise.

Département	Ville	Nombre jours dépassement moyenne jour 50 µg/m³ (valeur limite : pas plus de 35 dépassements par an)
30	Nîmes	0
31	Toulouse	1
34	Montpellier	0
65	Lourdes	0
65	Tarbes	0
66	Perpignan	0
81	Albi Urbain	0
81	Castres	0



En proximité trafic routier



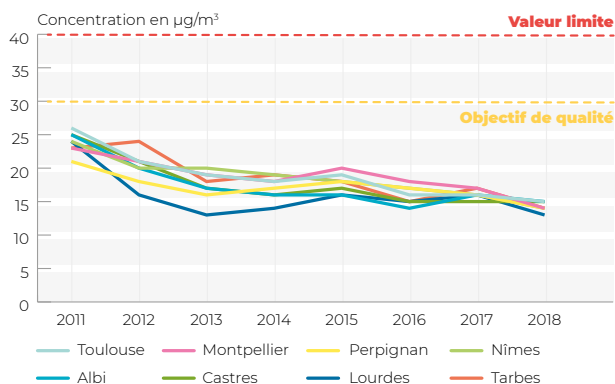
À proximité immédiate des axes de circulation, les concentrations de PM10, logiquement plus élevées qu'en situation de fond, respectent également les seuils réglementaires.

Département	Ville	Nombre jours dépassement moyenne jour 50 µg/m³ (valeur limite : pas plus de 35 dépassements par an)
30	Nîmes	2
31	Toulouse	6
34	Montpellier	1

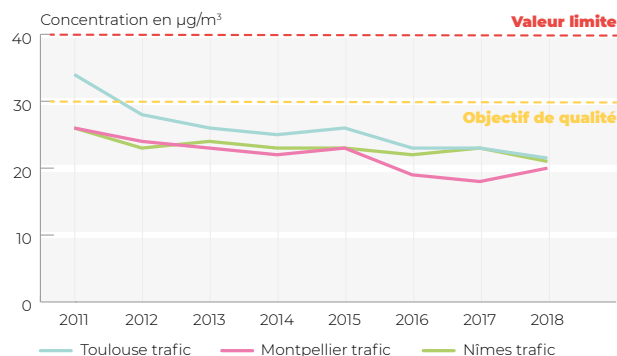
Évolution de l'exposition aux particules PM10

En 2018, les concentrations annuelles de PM10, comme pour les PM2.5, sont en diminution par rapport aux années précédentes, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier.

Évolution annuelle en fond urbain PM10



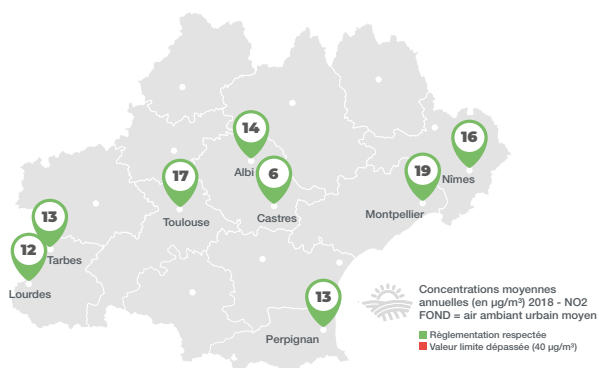
Évolution annuelle sur les sites trafic PM10



Le dioxyde d'azote (NO₂)



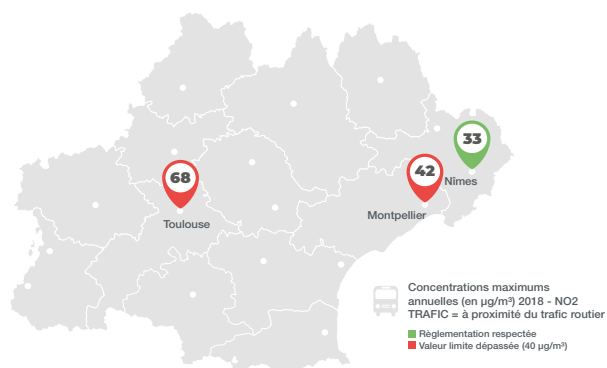
En situation de fond



Les concentrations diminuent rapidement avec la distance aux voies principales. La pollution de fond atteinte en quelques centaines de mètres s'échelonne en fonction de l'environnement : proche de 20 µg/m³ pour les deux métropoles jusqu'à moins de 10 µg/m³ pour des centres urbains plus modestes. Loin de toute activité humaine, la concentration est de l'ordre de 1 µg/m³.

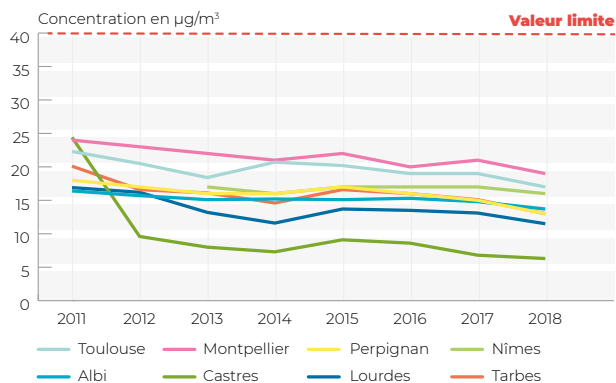


En proximité trafic routier

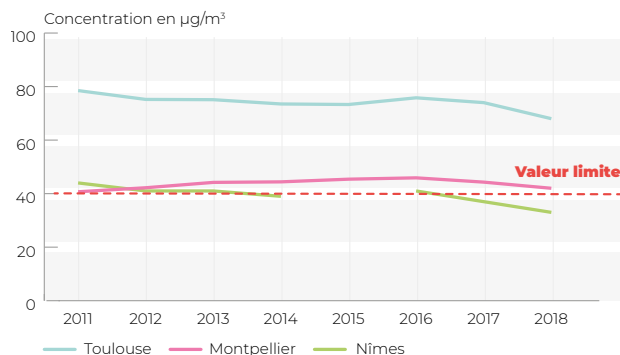


Les concentrations les plus élevées de NO₂ sont retrouvées le long d'axes supportant une forte circulation, le secteur des transports routiers étant la principale source d'émission sur la région. Des niveaux ne respectant pas la valeur limite annuelle (40 µg/m³) pour la protection de la santé humaine sont constatés dans les plus grandes villes de la région.

Évolution annuelle en fond urbain NO₂



Évolution annuelle en site trafic NO₂

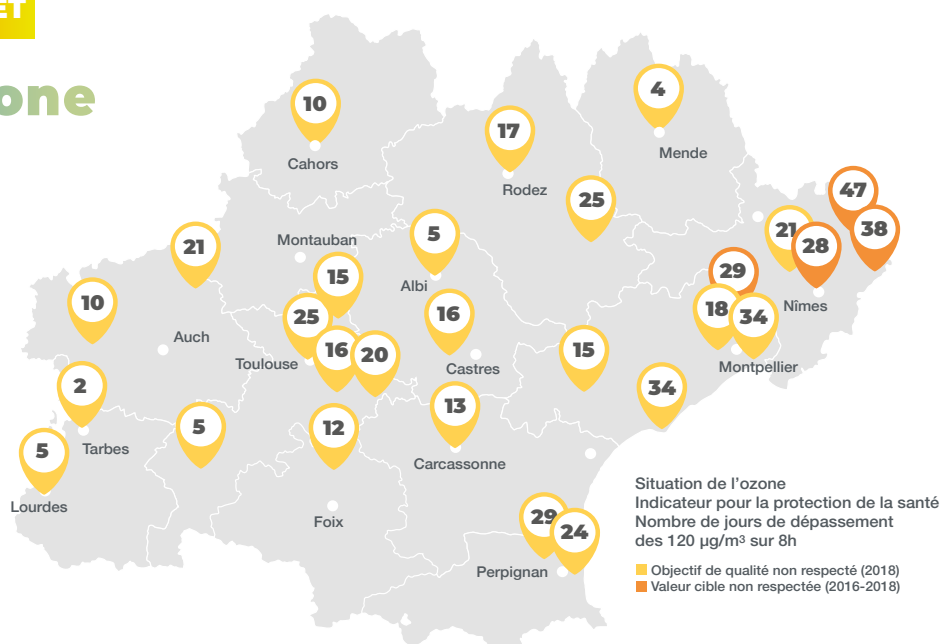


En 2018, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier, les concentrations de NO₂ sont en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Les niveaux constatés en fond urbain sont nettement inférieurs à la valeur limite annuelle. En revanche, les outils d'évaluation (mesures fixes, mesures ponctuelles, modélisations) montrent que la valeur limite n'est pas respectée à proximité d'axes routiers de plusieurs agglomérations de la région (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Alès, Béziers...).



L'ozone



Dép.	Station	Nombre de jours de dépassement des 120 µg/m ³ en moyenne glissante sur 8 heures	
		2018	Moyenne 2016-2018
9	Pamiers - Urbain	12	5
11	Carcassonne - Urbain ^{1,2}	13	13
12	Millau - Urbain	25	14
12	Rodez - Urbain ¹	17	12
30	La Calmette - Périurbain	21	21
30	Nîmes Sud - Urbain	41	28
30	Saze - Rural	67	47
30	Vallabrègues - Rural	53	38
31	Belesta en Lauragais - Rural	20	17
31	Bessières-ECONOTRE	15	13
31	Saint-Gaudens-Miramont - Industriel	5	4
31	Montgiscard - Urbain	16	13
31	Toulouse-Berthelot Urbain	23	14
31	Toulouse-Jacquier - Urbain	25	16
31	Toulouse-Mazades - Urbain	20	14
32	Gaudonville - Rural	16	15
32	Peyrusse-Vieille - Rural	10	9
34	Agathois-Piscenois - Périurbain	34	24
34	Biterrois-Narbonnais - Rural	15	14
34	Montpellier Sud - Périurbain	34	24
34	Montpellier Prés d'Arènes - Urbain	18	9
34	Montpellier Nord - Périurbain	41	29
46	Cahors Ilbert - Urbain ¹	10	10
48	Mende - Vernede - Urbain ¹	4	4
65	Lourdes - Urbain	5	7
65	Tarbes-Dupuy - Urbain	2	4
66	Perpignan Sud - Urbain	24	16
66	Saint-Estève - Périurbain	29	16
81	Albi - Urbain	5	2
81	Castres - Urbain	21	13

En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées) favorisent la transformation en ozone de polluants émis par les activités humaines.

L'année 2018 a été marquée par des niveaux d'ozone parmi les plus élevés de ces dernières années. Cette augmentation est en grande partie due aux records de températures enregistrées pendant l'été (le plus chaud depuis 2003), ayant notamment entraîné deux épisodes de pollution à l'ozone intenses.

L'Est de la région est le plus impacté par de fortes concentrations d'ozone. En plus d'un taux d'ensoleillement parmi les plus élevés de la région, les départements du Gard et de l'Hérault connaissent d'importantes émissions de précurseurs d'ozone notamment issus du trafic routier et dans le secteur de l'industrie. Les émissions des zones frontalières (Vallée du Rhône et Etang de Berre en particulier) contribuent également aux niveaux d'ozone sur ces départements.

Comme les années précédentes, **des situations de non respects des seuils réglementaires (protection de la santé humaine et protection de la végétation) sont également constatées :**

- Les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région ;
- Les valeurs cibles, calculées en moyenne sur plusieurs années, ne sont pas respectées sur la majorité du Gard et de l'Hérault. En revanche, elles le sont sur les autres départements grâce notamment aux niveaux plus faibles d'ozone mesurés les années précédentes.

1 Campagne de mesure

2 Taux de données inférieur à 85% sur l'année

Objectif de qualité non respecté

Valeur cible (>25 jours en moyenne sur 3 ans) non respectée

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air : une année marquée par des conditions météorologiques particulières

En 2018, l'Occitanie a été marquée par 27 procédures départementales d'informations pour un épisode de pollution, réparties sur 17 journées. L'ozone est responsable de la majorité de ces épisodes avec 22 déclenchements de la procédure, contre 5 en raison des particules en suspension PM10.

4 épisodes de pollution ont concerné plusieurs journées consécutives : un épisode de pollution aux PM10 de 3 jours en février et 3 épisodes de 3 à 5 jours en juillet et août pour l'ozone.

La persistance sur plusieurs jours de la pollution a conduit au déclenchement de 10 procédures d'alerte, avec pour conséquences la mise en place de mesures d'urgence visant à limiter les activités sources de pollution dans l'air.

Les conditions météorologiques estivales, températures caniculaires et fort ensoleillement, ont contribué à la formation d'ozone entraînant le déclenchement de procédures, essentiellement à l'Est de la région.

En revanche, le nombre d'épisodes de pollution liés aux particules PM10 est nettement plus faible qu'en 2017, 5 contre 66 procédures, ceci en raison d'un hiver et d'un automne davantage pluvieux et venté que la normale, conditions limitant l'accumulation de polluants dans l'atmosphère.

Évolution du nombre de procédures pour un épisode de pollution

Département	2016	2017	2018
ARIÈGE	0	0	0
AUDE	0	3	0
AVEYRON	0	2	0
GARD	9	9	14
GERS	0	0	0
HAUTE-GARONNE	9	15	5
HAUTES-PYRÉNÉES	13	17	0
HERAULT	8	3	5
LOT	0	0	0
LOZÈRE	0	0	0
PYRÉNÉES-ORIENTALES	0	2	1
TARN	0	8	2
TARN-ET-GARONNE	13	12	0



Au total en Occitanie en 2018

17 journées

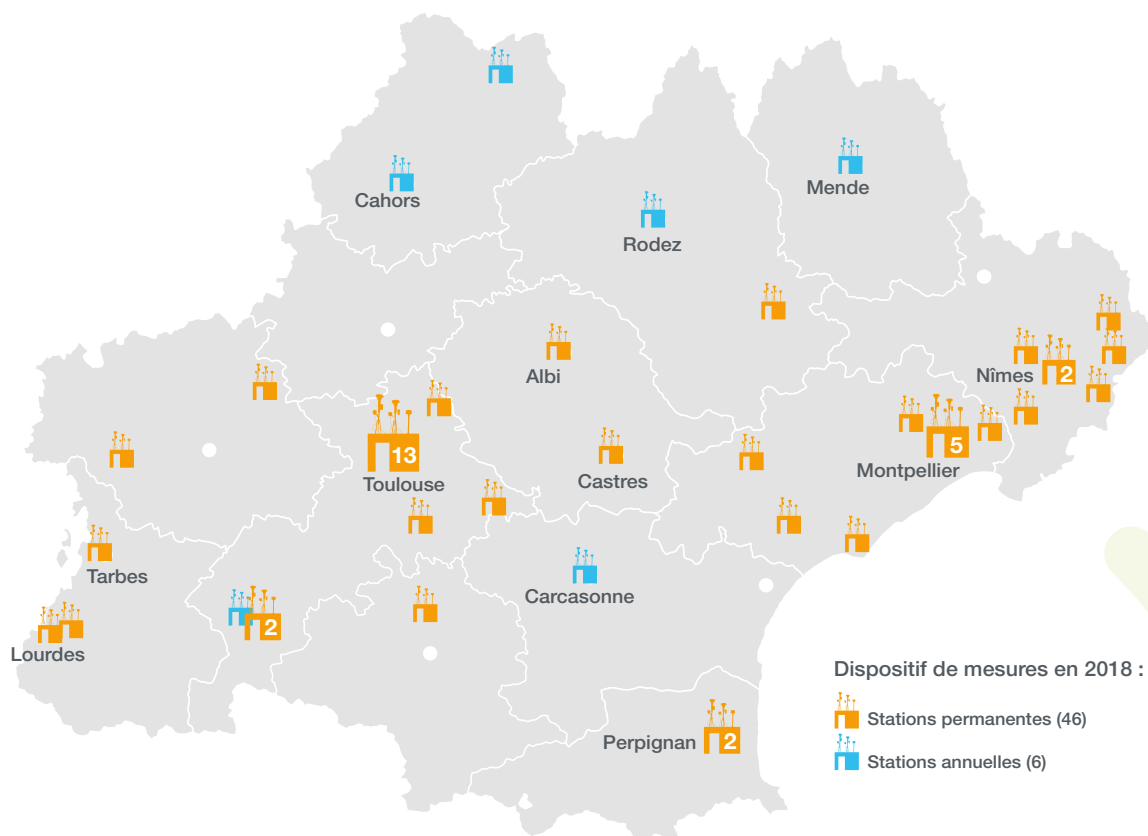
ont connu au moins un département en épisode de pollution

EN 2018	Nombre de procédures pour un épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
GARD	14	0	14
HAUTE-GARONNE	5	3	2
HERAULT	5	0	5
PYRÉNÉES-ORIENTALES	1	0	1
TARN	2	2	0

Suivez-nous sur Twitter !

[@Atmo_Oc](https://twitter.com/Atmo_Oc)

Le dispositif de mesures sur le territoire, une composante des outils régionaux de surveillance



Les stations de mesures sont un des outils du dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des émissions et les plateformes de modélisation régionale et urbaine.















L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional de surveillance de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.

En Occitanie

46 stations permanentes sont présentes de façon pluriannuelle

6 stations annuelles ont mesuré la qualité de l'air pour l'année 2018

Résultats par station et par polluant

	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
ARIÈGE (09)								
 PAMIERIS								
Ozone	57	-		134	12			156
AVEYRON (12)								
 MILLAU								
Ozone	60	17 809		164	25			168
GARD(30)								
NÎMES SUD GAUZY								
 Dioxyde d'azote	16						0	190
Ozone	64	25 008		160	41			196
Particules PM10	14		39			0		
Particules PM2.5	10							
LA CALMETTE								
 Dioxyde d'azote	8						0	54
Ozone	55	-		151	21			167
Particules PM10	16		48			0		
NÎMES PLANAS								
 Dioxyde d'azote	33						0	137
Particules PM10	21		63			2		
VALLABREGUES								
 Dioxyde d'azote	8						0	51
Ozone	66	27 587		170	53			197
SAZE								
 Ozone	68	33 424		170	67			202
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES								
 Particules PM10	15		52			1		
Particules PM2.5	9							
VERGÈZE								
 Arsenic	1,2							
Nickel	1,8							
Plomb	6,0							
GERS (32)								
PEYRUSSE-VIEILLE								
 Dioxyde d'azote	1						0	14
Ozone	69	10 648		140	10			147
Particules PM10	10		37			0		
Particules PM2.5	7							
Benzo(a)pyrène	<0,035							
Arsenic	0,23							
Cadmium	0,04							
Nickel	0,46							
Plomb	1,57							
GAUDONVILLE								
 Ozone	67	13 153		140	16			155
HAUTE-GARONNE (31)								
MONTGISCARD								
 Ozone	62	-		152	16			169
TOULOUSE MAZADES								
 Dioxyde d'azote	15						0	97
Ozone	58	14 916		149	20			170
Particules PM10	15		52			1		
Particules PM2.5	9							
TOULOUSE JACQUIER								
 Dioxyde d'azote	18						0	114
Ozone	56	15 916		156	25			182
Particules PM10	16		47			0		

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube
 * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

















	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³	Nb jour > 50 µg/m ³	Nb heure > 200 µg/m ³	Max Horaire
TOULOUSE BERTHELOT								
	Dioxyde d'azote	17					0	119
	Ozone	57	15 676		152	23		183
	Particules PM10	14		42			0	
	Particules PM2.5	9						
	Benzo(a)pyrène	0,07						
	Arsenic	0,3						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,7						
Plomb	2,4							
TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE								
	Dioxyde d'azote	68					2	217
	Particules PM10	28		58		6		
	Benzène	1,5						
TOULOUSE ROUTE D'ALBI								
	Dioxyde d'azote	37					0	175
	Particules PM10	21		59		2		
	Particules PM2.5	12						
TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE								
	Dioxyde d'azote	47					0	153
	Particules PM10	23		56		1		
BLAGNAC AÉROPORT TRAFIC								
	Dioxyde d'azote	21					0	152
	Particules PM10	14		50		0		
	Benzène	1,0						
BLAGNAC AÉROPORT PISTE								
	Dioxyde d'azote	16					0	141
	Particules PM10	14		44		0		
BESSIÈRES ÉCONOTRE								
	Particules PM10	15		50		0		
	Ozone*	55*	12 851*		140*	15*		160*
	Dioxyde de soufre	0,4*						17
	Arsenic	0,3						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,6						
	Plomb	1,8						
TOULOUSE SETMI EISENHOWER								
	Particules PM10	16		54		1		
	Dioxyde de soufre	0,3*						4
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,8						
	Plomb	2						
TOULOUSE SETMI CHAPITRE								
	Particules PM10	16		43		0		
	Dioxyde de soufre	0,5*						9
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,7						
	Plomb	2,4						
TOULOUSE BOULODROME								
	Plomb	8,0						
TOULOUSE FAURE								
	Plomb	4,9						
TOULOUSE FERRY								
	Plomb	5,7						
SAINT-GAUDENS DAURAT								
	Dioxyde de soufre	3						45
SAINT-GAUDENS MIRAMONT								
	Dioxyde de soufre	0,2						71
	Ozone*	47*	9 123		132*	5*		141*
BELESTA-EN-LAURAGAIS								
	Ozone	65	11 956		140	20		152

□ Pas de seuil réglementaire (moyenne annuelle ozone)
 ■ Seuil réglementaire respecté

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés
 ■ Valeur limite non respectée





Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube
 * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

La qualité de l'air en Occitanie en 2018






	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire	
HAUTES-PYRÉNÉES (65)									
TARBES DUPUY									
	Dioxyde d'azote	13					0	95	
	Ozone	55	8 957		138	2		143	
	Particules PM10	14		46		0			
	Dioxyde de soufre	0						5,6	
	Benzo(a)pyrène	0,26							
LOURDES LAPACCA									
	Dioxyde d'azote	11					0	94	
	Ozone	54	10 126		130	5		141	
	Particules PM10	13		40		0			
LOURDES PARADIS									
	Dioxyde d'azote	16					0	73	
	Particules PM2.5	8							
HÉRAULT (34)									
MONTPELLIER PRÉS D'ARÈNES									
	Dioxyde d'azote	18					0	110	
	Ozone	60	12 891		161	18		182	
	Particules PM10	14		37		0			
	Particules PM2.5	10							
MONTPELLIER CHAPTAL									
	Dioxyde d'azote	26					0	120	
	MONTPELLIER SAINT-DENIS								
	Dioxyde d'azote	42					0	179	
	MONTPELLIER POMPIGNANE								
	Dioxyde d'azote	27					0	145	
	Benzène	1,5							
Particules PM10	20*		58*			1*			
Particules PM2.5	11								
PÉRIURBAINE NORD (ST GÉLY)									
	Ozone	67	22 541		167	41		179	
	Particules PM10	12		44		0			
PÉRIURBAINE SUD (LATTES)									
	Ozone	62	22 204		176	34		195	
	LUNEL-VIEL								
	Dioxyde d'azote	12					0	85	
	Particules PM10	18		40		0			
	Particules PM2.5	10							
	Arsenic	0,6							
	Cadmium	0,1							
	Nickel	2,2							
	Plomb	3,5							
AGATHOIS-PISCÉNOIS									
	Dioxyde d'azote	7					0	46	
	Ozone	71	20 331		175	34		190	
BITERROIS-NARBONNAIS									
	Ozone	65	-		140	15		149	
	HAUT-LANGUEDOC								
	Ozone	-	-		149*	28*		156*	
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)								
PERPIGNAN SUD (RIGAUD)									
	Dioxyde d'azote	13					0	88	
	Particules PM10	14		40		0			
	Particules PM2.5	10							
	Ozone	68	21 922		164	24		169	
SAINT-ESTÈVE									
	Ozone	71	22 615		161	29		167	
	Arsenic	0,2							
	Cadmium	0,1							
	Nickel	1,2							
	Plomb	1,8							
TARN (81)									
ALBI DELMAS									
	Dioxyde d'azote	14					0	84	
	Ozone	55	12 093		149	5		158	
	Particules PM10	15		50		0			
CASTRES TRAVET									
	Dioxyde d'azote	6					0	57	
	Ozone	60	15 474		145	21		154	
	Particules PM10	15		41		0			

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube
* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

Mesures temporaires **longue durée**

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AUDE (11)								
CARCASSONNE								
	Dioxyde d'azote	11					0	100
	Particules PM10	14		31		0		
	Particules PM2,5	9						
	Ozone	59	-		138	13		145
AVEYRON (12)								
RODEZ CAMONIL								
	Dioxyde d'azote	9					0	88
	Particules PM10	13		41		0		
	Ozone	64	14 642		161	17		169
LOT (46)								
CAHORS								
	Dioxyde d'azote	7					0	53
	Particules PM10	13		36		0		
	Ozone	55	11 192		141	10		144
	Benzo(a)pyrène	0,19						
LOZERE (48)								
MENDE								
	Dioxyde d'azote	10					0	62
	Particules PM10	15		36		0		
	Particules PM2,5	8						
	Ozone	53	7 886		145	4		151

 Mesures temporaires **courte durée**

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
GARD (30)								
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES								
	Ozone	76	-		129	27		188
HAUTE-GARONNE (31)								
AUCAMVILLE								
	Dioxyde d'azote	27					0	108
	Particules PM10	16		28		0		
	Particules PM2,5	11						
COLOMIERS								
	Dioxyde d'azote	19					0	76
	Particules PM10	16		26		0		
	Particules PM2,5	11						
HÉRAULT (34)								
SAINT-AUNES								
	Dioxyde d'azote	14					0	84
	Particules PM10	18		52		2		
	Particules PM2,5	10						
BEZIERS								
	Particules PM10	14		26		0		
	Particules PM2,5	8						
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	1,5						
	Plomb	2,7						

□ Pas de seuil réglementaire (moyenne annuelle ozone)
 ■ Seuil réglementaire respecté

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés
 ■ Valeur limite non respectée

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube
 * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.



La qualité de l'air par département en 2018



Votre observatoire régional de l'air

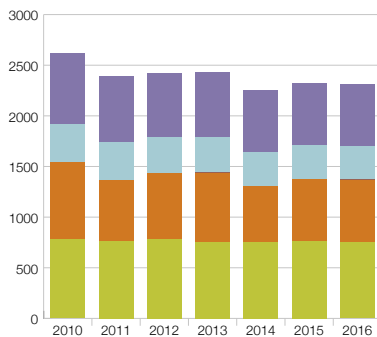
Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



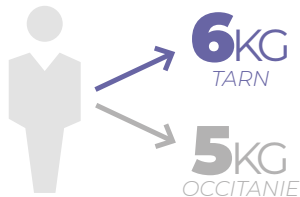
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



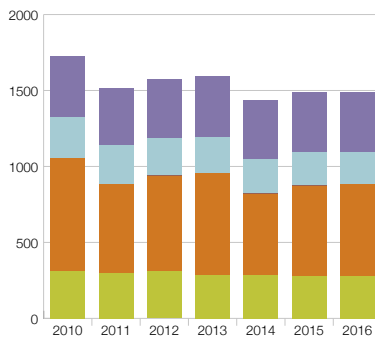
ÉCLAIRAGE

Le secteur agricole est le premier émetteur de PM10, avec 32% du total émis sur le territoire.

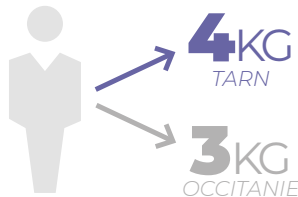
Le Tarn est le 4ème département de la région en termes de surfaces agricoles. Les émissions totales de ce polluant sont néanmoins en baisse depuis 2010 (-12%).

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



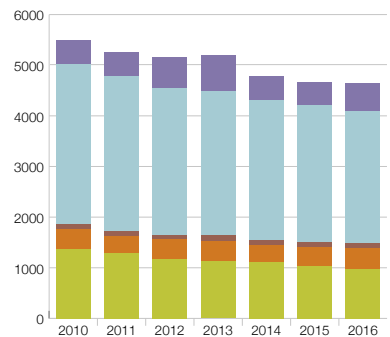
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier contributeur aux émissions de PM2.5, avec 40%, devant le secteur industriel (26%), dans le Tarn.

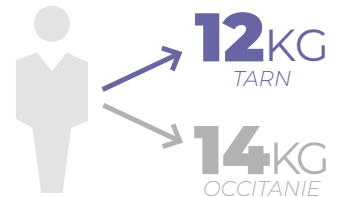
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-14%).

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports contribue à 56% des émissions totales de NOx, devant le secteur agricole (21%), dans le Tarn.

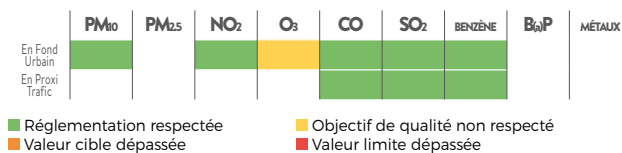
Les émissions de NOx sont en diminution régulière depuis 2010 (-15%), en raison de la baisse observée dans le secteur des transports. L'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.



Les niveaux de pollution de l'air

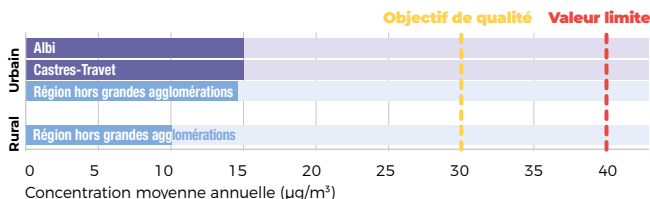
Dans le département du Tarn, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone. La hausse des niveaux d'ozone en 2018 sur la région est due aux conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation. Pour l'ensemble des polluants surveillés, les concentrations sont proches de la moyenne des stations urbaines régionales.

Réglementation : situation du département



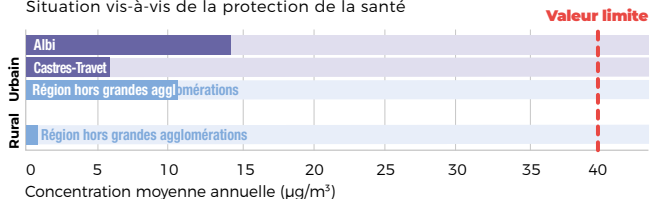
Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



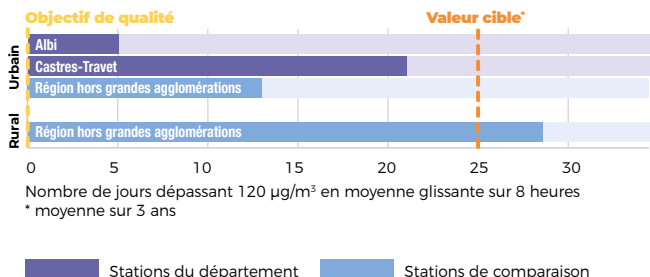
Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Perspectives 2019

En 2019, un renouvellement de convention avec les communautés d'agglomérations du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet est prévu.

L'air sous surveillance

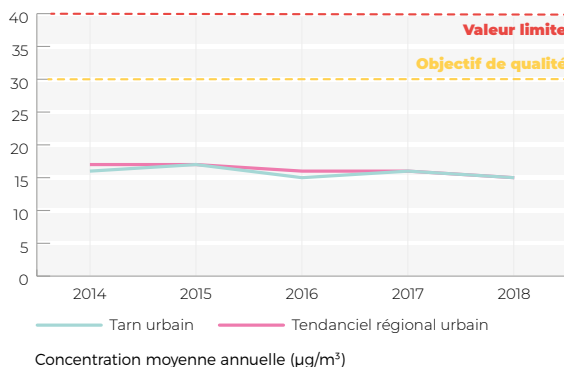
Les stations d'Albi et Castres sont maintenues en 2018 pour le suivi de la qualité de l'air dans le Tarn. Atmo Occitanie surveille les retombées de poussières dans l'environnement de la carrière SECAM de Saint-Amancet et de l'usine de la Tarnaise des Panneaux à Labruguière.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

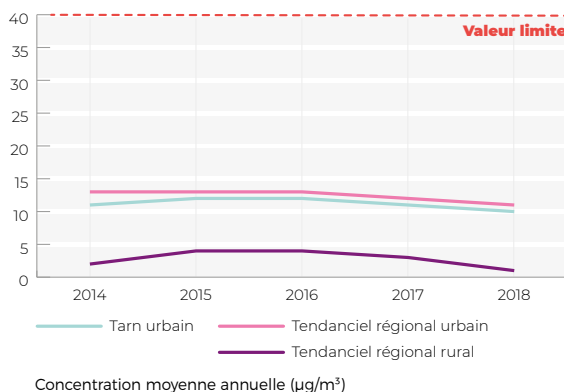
2 épisodes de pollution en 2018

dont 2 épisodes de pollution aux PM10

Données tendancielle PM10



Données tendancielle NO2





L'association en 2018



Votre observatoire régional de l'air

Atmo Occitanie, **une gouvernance partagée, et des financements multipartites**

Une gouvernance partagée en

4 collèges

La gouvernance composée de 4 collèges (l'État, les collectivités, les industriels, les associations et personnes qualifiées), garantissent à Atmo Occitanie l'autonomie et l'impartialité du travail des équipes. Les 4 collèges, présents à parité, assurent une transparence des données produites.



État



Activités émettrices



Collectivités



Associations et personnalités qualifiées

Conseil d'Administration

Des financements multipartites

La structure est cofinancée par les activités émettrices, le Ministère de l'écologie et les collectivités territoriales de l'État. Ce cofinancement certifie l'indépendance et la transparence de la structure

38%

Activités émettrices

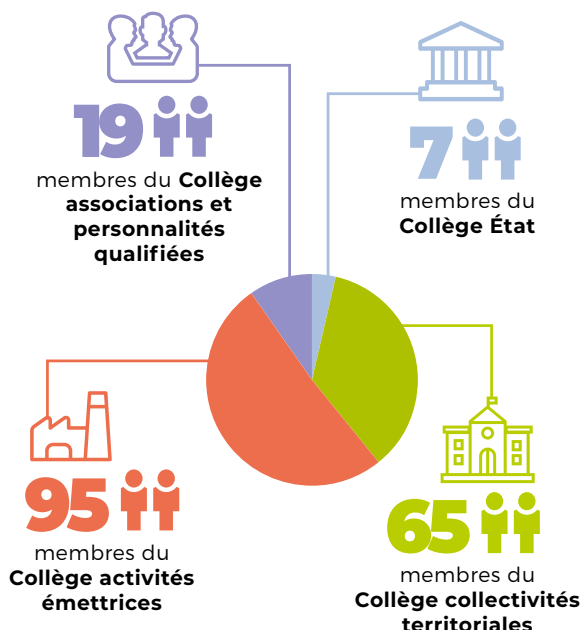
37%

Ministère de l'écologie

25%

Collectivités territoriales

186 adhérents d'Atmo Occitanie



Une équipe au service de la qualité de l'air



Journée de cohésion d'Atmo Occitanie

Un programme de surveillance de la qualité de l'air en 5 axes stratégiques

AXE1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne

AXE2 CLIMAT AIR ÉNERGIE SANTÉ PARTENARIATS

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux : Air / Climat / Energie / Santé

AXE3 IMPACT DES ACTIVITÉS

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire

AXE4 INNOVATION OBSERVATOIRE DE DEMAIN

Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation

AXE5 INFORMATION SENSIBILISATION CONCERTATION

Informier, sensibiliser et se concerter

Des outils informatiques mutualisés sur les 2 agences

Les outils informatiques ont été harmonisés, sécurisés et modernisés sur les 2 agences d'Atmo Occitanie.



✓ DES INNOVATIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE TRAVAIL DE CHACUN ET LA COLLABORATION

Une amélioration de la solution du cloud interne d'Atmo Occitanie a permis d'augmenter le débit de la fibre et le déploiement de nouvelles solutions de sécurisation des données avec l'installation d'un nouveau serveur sur l'agence de Montpellier, le cryptage des données, la sauvegarde hors réseau, un espace de sauvegarde multiplié par 6.



✓ DES OUTILS POUR DÉMULTIPLIER LA RÉALISATION DES CARTES DE MODÉLISATION

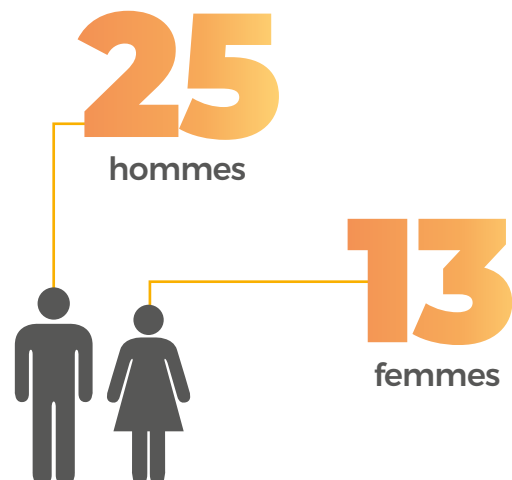
Les moyens de calcul mis à disposition pour la modélisation ont été augmentés avec le déploiement de 2 serveurs de calculs supplémentaires afin de doubler la puissance de calcul pour réaliser des cartes de dispersion de la pollution.



✓ DES LOGICIELS HARMONISÉS POUR LES DONNÉES DES STATIONS DE MESURES

Les postes centraux ont été fusionnés afin d'harmoniser les pratiques de gestion des mesures. Une base de données unique a été mise en œuvre pour les mesures des stations réparties sur la région Occitanie et un outil commun a été établi pour la gestion, la mise à jour, la validation et la consultation des mesures.

Répartition homme/femme dans l'équipe salariée en 2018



Perspectives 2019

AXE1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

AXE1 : Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationales et européennes

Évaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional

- Harmoniser la centralisation des mesures : mise en place d'un poste central unique et déploiement de systèmes d'acquisitions adaptés

Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques

- Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la région Occitanie. Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'ozone en période estivale.
- Réaliser une campagne de mesures sur l'agglomération de Carcassonne.
- Réaliser une campagne de mesures dans le piedmont Pyrénéen au sud de la Haute-Garonne
- Déployer un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air dans la vallée de la Dordogne dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot.
- Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à proximité du trafic routier sur Perpignan : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité.
- Mettre en place une station urbaine de fond dans le Tarn-et-Garonne mesurant les NOx, PM10 et PM2.5 en lien avec les exigences réglementaires sur le nombre de points de mesures de ces polluants sur la zone régionale.
- Cartographier la pollution de l'air à l'échelle de Rodez, du Muretain Agglo et du SCOT Nord Toulousain : estimation des concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identification des zones à enjeux, et évaluation de l'exposition des populations.
- Etablir un diagnostic de la qualité de l'air sur l'agglomération nimoise à partir des mesures et études antérieures et des émissions de polluants.
- Réaliser 2 campagnes de mesures du NO₂ sur l'agglomération Sétoise en partenariat avec Sète Agglopolie Méditerranée afin de mieux connaître l'exposition de la population à la pollution.
- Renouveler les partenariats avec Perpignan Métropole Méditerranée et les communautés d'agglomérations du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet.

Adapter le dispositif fixe de mesures

ZAG Toulouse : analyser le territoire dans l'optique à l'horizon 2022 de réorganiser le dispositif de suivi en fond urbain et éventuellement de déplacer la station de proximité trafic route d'Albi.

ZAG Montpellier : réaliser une campagne de mesures NO₂ par tubes passifs dans l'optique de déplacer d'ici 2022 les 2 stations actuelles de proximité trafic routier et d'étudier la représentativité de la station urbaine de fond Montpellier Chaptal.

- Réorganiser le dispositif ozone : le nombre de point fixe de mesure ozone est actuellement supérieur au minimum indiqué dans la directive européenne 2008/50/CE. L'organisation actuelle du dispositif de mesures se justifiait par des concentrations élevées dans le Sud de la France en lien avec les conditions météorologiques favorables à la formation de ce polluant et le besoin d'évaluer les niveaux dans des environnements particuliers (notamment moyenne montagne) afin d'améliorer les modèles de prévisions. Cependant les contraintes budgétaires sur les renouvellement d'appareils de mesures ne permettent pas de maintenir le dispositif actuel. Par conséquent, les stations suivantes vont être arrêtées :

- ✓ Vallabrègues dans le Gard (mesures colocalisées O₃ et Nox).
- ✓ Pamiers dans l'Ariège
- ✓ Haut Languedoc dans l'Hérault
- ✓ Millau dans l'Aveyron
- ✓ Alès Cévennes dans le Gard

En complément, la mesure d'ozone de la station urbaine de fond d'Albi va aussi être arrêtée : les mesures de NOx et PM10 seront poursuivies sur cette station.

- Mener une réflexion sur la réorganisation des mesures fixes pour les polluants ne présentant pas de dépassements des seuils réglementaires (SO₂, CO et benzène) dans le cadre du nouveau zonage du territoire. Les premières actions vont concerner :

- ✓ Redéploiement des mesures de benzène arrêtées sur la zone de Nîmes et la zone régionale (ZAR) vers la zone de Toulouse, dans laquelle il existe une obligation de mesures de ce polluant.
- ✓ Arrêt de la mesure de CO à Lourdes et Toulouse Périphérique.

- Alléger en 2019 les mesures NOx et PM10 nécessaires au calcul de l'indice Atmo sur la ZAR Nîmes et la ZAG Montpellier en lien avec les contraintes budgétaires concernant le renouvellement des appareils de mesures :

- ✓ Arrêt mesures NOx et PM10 station La Calmette en périphérie de Nîmes.
- ✓ Arrêt mesure PM10 station Montpellier périurbaine Nord.

Sur ces 2 zones, les exigences européennes en terme de nombre et d'affectation des points de prélèvements PM et NOx seront respectées.

- Maintenir le suivi de la qualité de l'air en zone rurale à Peyrusse-Vieille.

- Poursuivre les mesures réalisées en Lozère en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Cartographier le dioxyde d'azote

- Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur les agglomérations de Tarbes, Montauban, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

AXE2 CLIMAT AIR ÉNERGIE SANTÉ PARTENARIATS

AXE 2 : Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air - Climat - Energie - Santé

Participer à la révision des Plans et Programmes

- Contribuer à l'évaluation et au suivi des Plans de Protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Montpellier, Toulouse et Nîmes : ATMO Occitanie participera à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles, elle est identifiée comme partenaire, et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires.

- Développer les partenariats avec les collectivités mettant en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.

- Accompagner la Région dans la mise en place du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive (REPOS), sur les volets Air.

- Renouveler la convention de partenariat avec Grand Narbonne, qui définira les actions de surveillance et d'accompagnement sur les prochaines années.

Actualiser l'inventaire des sources de pollution de l'air sur la région Occitanie

- Mettre à jour l'inventaire d'émissions régional spatialisé pour l'année 2017.

- Poursuivre notre participation à la plateforme ICARE : participation à l'élaboration de la nouvelle plateforme de calcul des inventaires régionaux spatialisés « PRISME ».

- Intégrer dans l'inventaire des émissions les pratiques chauffage au bois sur le Parc National des Pyrénées. Une réflexion conjointe sera menée pour la réalisation d'une évaluation de la qualité de l'air avec des moyens de mesures sur ce territoire.

Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé (suivi des odeurs, pollens, nanoparticules)

- Participer aux échanges nationaux Air et Santé.

AXE3 IMPACT DES ACTIVITÉS

AXE 3 : Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement

- Évaluer les émissions de polluants et gaz à effet de serre sur les plateformes aéroportuaires de Montpellier Méditerranée et Toulouse Blagnac.
- Maintenir les partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité des incinérateurs SETMI, ECONOTRE, OCREAL, de la STEP de Toulouse Ginestous, et de la société Fonderie Dechaumont, SOLEV, Fibre excellence Saint-Gaudens, Airbus, Société Séché Echo Services,
- Renouveler les partenariats avec : FEROPPEM, l'Incinérateur de CALCLE (DALKIA WAST ENERGY), d'OI VERGEZE et ORANO.
- Réaliser des mesures complémentaires et renouveler le partenariat à Lansargues au Sud de l'UVED de Lunel-Viel en partenariat avec les syndicats mixtes Entre Pic et Etang
- Projet de suivi de la pollution atmosphérique dans les vallées ariégeoises, dans le cadre d'un partenariat avec le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.
- Réaliser le suivi de la qualité de l'air quelques mois après la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- Poursuivre les mesures sur la commune de Martel.
- Mettre en place une campagne de mesures à proximité d'un axe routier d'intérêt aux vues des évaluations précédentes en Aveyron.

Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport)

- Surveiller la qualité de l'air dans le métro de l'agglomération toulousaine.
- Suivre l'impact de l'aménagement des infrastructures de transports LINEO sur la qualité de l'air.
- Réaliser l'état des lieux de la qualité de l'air avant la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- Évaluer l'influence des aménagements acoustiques mise en place sur un tronçon de l'autoroute A9 (Montpellier).
- Mettre en place un suivi la qualité de l'air dans l'environnement des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Béziers et Pavie.

- Étudier l'impact des aménagements le long du périphérique toulousain, échangeur Lespinet Ranguel en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone.
- Évaluer la qualité de l'air sur des projets d'aménagements urbains : Zone à Faible Émission en partenariat avec Toulouse Métropole.
- Évaluer l'impact sur la qualité de l'air des politiques d'aménagements multimodaux sur la grande agglomération toulousaine aux horizons 2030 et 2040.
- Réaliser un état initial des concentrations de NO₂ sur le site « bois des noyers », avant aménagements, au Sud de Nîmes, en partenariat avec Nîmes Métropole.
- Poursuivre des mesures complémentaires de H₂S à Frontignan, afin de mieux connaître l'origine de cette pollution.
- Scénariser un nouveau tracé de variante pour la Rocade Ouest de Perpignan en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives.

- Poursuivre les partenariats autour des observatoires des odeurs :
 - ✓ Mettre en place un observatoire des odeurs autour de la STEP de Béziers
 - ✓ Poursuite de la surveillance des odeurs autour du site de gestion des déchets de Pavie (Gers) et du bassin de Thau
 - ✓ Étudier les outils nationaux de suivi des odeurs pouvant être déployés à l'échelle régionale

AXE4 INNOVATION OBSERVATOIRE DE DEMAIN

AXE 4 : Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air

- Mener des campagnes de mesures dans les départements du Lot, de Haute-Garonne, du Gard dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS-46 et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.
- Poursuivre la campagne exploratoire nationale ANSES, 5 sites de mesures des pesticides sont déployés.

AXE5 INFORMATION SENSIBILISATION CONCERTATION

AXE 5 : Informer, sensibiliser, concerter

Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.

- Mettre en ligne le second volet du nouveau site internet d'ATMO Occitanie : après le premier volet consacré aux informations essentielles et réglementaires, un second volet sera déployé sur le site avec un espace pédagogique et un espace de visualisation des données annuelles. Un compte personnel sera proposé pour tous les utilisateurs et permettra la mémorisation de toutes les informations souhaitées.
- Maintenir et renforcer notre stratégie de mise à disposition de données (OpenData, Data Visualisation) - Produire une interface de consultation
- Augmenter les moyens informatiques internes pour permettre de répondre le plus efficacement possible à la demande croissante de production, de gestion et de diffusion des données (inventaires, cartes, modélisation, rapports, etc.)

Informier, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.

- Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les enfants des établissements scolaires situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'atmosphère d'Occitanie. Plus particulièrement cette année, Atmo Occitanie expérimentera les changements de comportement à travers un défi interclasses : Le Sup'Air Défi
- Participer aux 13 Coderst pour présenter les bilans de la qualité de l'air départementaux
- Poursuivre le renouvellement de l'habillage des stations de mesure d'Atmo Occitanie
- Organiser un évènementiel AIR/SANTE : Atmo Occitanie, en partenariat avec Atmo France, proposera des Rencontres Internationales AIR et SANTE. Pour communiquer sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique et faire le point sur les connaissances et les nouveaux sujets d'exploration, pour mettre en lumière les actions favorables menées en France ou à l'international, l'observatoire rassemblera les professionnels du monde de la recherche, de la santé, des collectivités et des associations au cours d'une journée de conférence à Toulouse.

Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

État

ADEME
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DRAAF
DREAL
MÉTÉO FRANCE
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR

Activités émettrices

AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
AIRBUS FRANCE
ANGIBAUD DEROME ET SPÉCIALITÉS
ARKEMA FRANCE
ASF
AUDE AGRÉGATS
AXENS
BASF
BGO
BIOCAMA INDUSTRIES
C.M.F. PRODUCTS
CALCAIRES DU BITERROIS
CALCAIRES DU GARD
CAMINAL
CARAYON
CARRIÈRE DES ROCHES BLEUES
CARRIÈRE TERRISSE
CARRIÈRES CALCAIRES CORBIÈRES
CAZAL - SOCIAL
CEMEX BÉTON SUD-OUEST
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE
CIMENTOS CALCIA
COLAS MIDI MÉDITERRANÉE
CYDEL - TRAITEMENTS DES DÉCHETS INDUSTRIELS
DALKIA
DOMITIA GRANULATS
ECONOTRE
EDF
EL FOURAT ENVIRONNEMENT
ENGIE COFELY (CONSTELLATIONS)
ENROBES TOULOUSE
ESSO S.A.F.
EVOLIA - UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE
FERROPEM
FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS
FONDERIES DECHAUMONT
FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE
FTLR - FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS DU LANGUEDOC ROUSSILLON
GSM
HEXIS S.A.
IMERYS CERAMICS FRANCE
IMERYS FUSED MINERALS BEYREDE SAS
IMERYS TALC LUZENAC FRANCE
JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS
KNAUF SUD-OUEST
LA PROVENÇALE S.A.
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES TOLOSANE
LAFARGE CEMENTS - USINE DE PORT LA NOUVELLE
LAFARGE GRANULATS FRANCE
LANGUEDOC GRANULATS
LAVOYE & FILS
LEYGUE HENRI SARL
LRM - LANGUEDOC ROUSSILLON
MATÉRIAUX
MALET-SOGEFIMA
NOUVELLES CARRIÈRES DU PIC ST LOUP
OCREAL - INCINÉRATEUR DE LUNEL VIEL
OI VERGEZE
OMYA S.A.
ORANO MALVESI
OWENS CORNING FIBERGLAS - FIBRE DE VERRE
PATEBEX - CARRIER
PORT DE SÈTE SUD DE FRANCE

ROBERT CARRIÈRES ET INDUSTRIES
SABLIÈRE DE LA SALANQUE
SAIPOL
SANOFI AVENTIS
SC 113 - CARRIER
SCORI
SECAM
SECHE ECO SERVICES
SERM
SERVANT - CARRIER
SETMI - INCINÉRATEUR TOULOUSE
SETOM - TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SÈTE
SIKA FRANCE SAS
SNAM - SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX
SOLAG - AGRÉGATS
SOLEV - VERRERIE MARTEL
SOLVAY - CHIMIE
STCM - SOCIÉTÉ DE TRAITEMENT CHIMIQUE DES METAUX
STPC - SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS
CARRIERS
SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST
- UNITÉ DE METHANISATION
SUEZ RV ÉNERGIE - INCINÉRATEUR MONTAUBAN
SUEZ RV MÉDITERRANÉE - COLLECTE TRI ET VALORISATION DÉCHETS À SALINDRES
TARNAISE DES PANNÉAUX
TERRÉAL
TIMAC AGRO
UDM (UNION DES DISTILLERIES DE LA MÉDITERRANÉE)
UMICORE
UNICEM LR
UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
VÉOLIA - USINE DE GINESTOUS TOULOUSE
- INCINÉRATEUR DE BOUES
VÉOLIA EAU - SALINDRES
VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Collectivités territoriales

CARCASSONNE AGGLO
C.A. BÉZIERS MÉDITERRANÉE
C.A. DE CASTRES-MAZAMET
C.A. DE L'ALBIGEOIS
C.A. DU GRAND NARBONNE
C.A. DU MURETAIN
C.A. DU PAYS DE L'OR
C.A. HÉRAULT-MÉDITERRANÉE
C.A. NÎMES MÉTROPOLE
C.A. TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES
C.C. DU DU PAYS DE SOMMIÈRES
C.C. GRAND PIC SAINT-LOUP
C.C. GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
C.C. PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
C.C. PIEMONT CEVENOL
C.C. PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE
DECOSET
GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION
GRAND FIGEAC
LA DOMITIENNE
LE GRAND MONTAUBAN
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE
MÉTROPOLE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES
PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEAISES
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

ET RURAL DU CENTRE OUEST AVEYRON
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU MIDI QUERCY
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DU LAURAGAIS
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS SUD TOULOUSAIN
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PORTES DE GASCOGNE
RÉGION OCCITANIE - PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
RODEZ AGGLOMÉRATION
SÈTE AGGLOPOLE MÉDITERRANÉE
SICOVAL
SYDETOM 66 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAUL
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN
SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ÉTANG - TRAITEMENT DES DÉCHETS
SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD
TISSEO COLLECTIVITÉS TOULOUSE MÉTROPOLE
TRIGONE - SYNDICAT MIXTE DU GERS
EAU, DÉCHETS, ASSAINISSEMENT
VILLE D'AUCH
VILLE DE BALMA
VILLE DE BLAGNAC
VILLE DE COLOMIERS
VILLE DE CUGNAUX
VILLE DE LAMALOU LES BAINS
VILLE DE LESCOUT
VILLE DE LESPIGNAN
VILLE DE MARTEL
VILLE DE MILLAU
VILLE DE MONTBLANC
VILLE DE PORTET-SUR-GARONNE
VILLE DE SAINT-CYPRIEN
VILLE DE SOMMIÈRES
VILLE DE TARBES
VILLE DE TOULOUSE
VILLE DE VENDRES
VILLE DE VENTENAC EN MINERVOIS

Personnalités Qualifiées - Associations

ACTION RISQUE ZÉRO À FRONTIGNAN (A.R.Z.F.)
ADA OCCITANIE - ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'APICULTURE
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
ASSOCIATION MAI POUJONS
C.P.I.E. APIEU MONTPELLIER
CAUE 34 - CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
LANGUEDOC ROUSSILLON
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MIDI PYRÉNÉES
GADEL
MADAME AURÉLIE ESCANDE
MADAME RÉGINE LANGE
MONSIEUR BERNARD DUCHENE
MONSIEUR JEAN-LOUIS FANLO
MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES
MONSIEUR MICHEL RAYNAL
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ - CREA-ORS OCCITANIE
PROFESSEUR ALAIN DIDIER
UFC MONTPELLIER
URCPIE - UNION RÉGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE

Les nouveaux adhérents en 2018

État

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Activités émettrices

SECHE ÉCO SERVICES

Collectivités territoriales

C.C. GRAND PIC SAINT-LOUP
C.C. GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
C.C. PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
C.C. PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES
GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION
LA DOMITIENNE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGOISES
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU MIDI QUERCY
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PORTES DE GASCOGNE
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
VILLE DE LESCOUT

Personnalités Qualifiées - Associations


MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES
URCPIE - UNION RÉGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE



Votre observatoire régional de l'air

 **Agence de Toulouse**
10 bis, chemin des Capelles
31300 TOULOUSE



 **Agence de Montpellier**
(siège social)
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS



www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org

 **N°Cristal 09 69 36 89 53**

APPEL NON SURTAXE



Document co-financé par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Tirage : 550 ex. N° ISSN : 2608-3647 - Dépôt légal : à parution. Publication non rediffusée en cas de données invalidées.
Directeur de publication : Thierry Suaud, Président d'Atmo Occitanie. Contenu rédactionnel : Atmo Occitanie.
Conception-réalisation : Agence Convergence RCB B 344 600 598. 05 62 15 04 43 - Impression : MCC Graphics